

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

264ème SEANCE
BALE, MARDI 10 MARS 1992 A 9 HEURES 30(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 263ème séance.(2)
- II. Surveillance des développements et politiques économiques et monétaires dans la Communauté.(3)
- III. Adoption par le Comité du rapport aux Ministres des Finances de la CEE relatif à l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de janvier 1992 et des premiers jours de février.(4)
- IV. Adoption du Rapport Annuel du Comité.(5)
- V. Travail préparatoire en vue de l'entrée dans la phase finale de l'UEM.(6)
- VI. Système de compensation de l'Écu.(7)
- VII. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
 - dépenses encourues par le Comité des Gouverneurs en 1991 et prévisions de dépenses pur 1992.(8)
- VIII. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- (1) La séance se poursuivra probablement jusqu'au déjeuner.
 - (2) Le projet de procès-verbal sera diffusé dans les prochains jours.
 - (3) La surveillance sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (groupe de surveillance) et le Comité des Suppléants, à partir de documents ("graphiques surveillance", "graphiques de taux de change effectifs", "tableaux de la concertation" et "série mensuelle de statistiques") qui seront élaborés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
 - (4) Le projet de rapport préparé par le Secrétariat et mis au point par le groupe de concertation sera remis aux Gouverneurs à Bâle.
 - (5) Pour transmission au Parlement Européen, au Conseil des Communautés Européennes et au Conseil Européen conformément à l'Article 2 de la Décision (90/142/CEE) du Conseil datée du 12 mars 1990. Le projet de Rapport Annuel a été diffusé le 25 février 1992.
 - (6) Le Président du Comité des Suppléants rendra compte des travaux en cours; un projet de mandat pour le Groupe ad hoc chargé d'étudier l'impression et la diffusion de billets de banque est en cours de préparation à la Nederlandsche Bank et sera diffusé dans les prochains jours; une note sur le statut des membres du personnel du Secrétariat a été distribuée le 26 février 1992.

- (7) Une note sur le rôle de la BRI dans le système de compensation de l'Écu sera diffusée prochainement; M. Lamfalussy présentera la note à la réunion.
- (8) Cf. mémorandum du Secrétariat en date du 18 février 1992 qui a été diffusé aux Gouverneurs. L'avis du Comité d'affaires financières conformément au paragraphe 5.2 de la Décision du Comité des Gouverneurs en date du 11 décembre 1990 relative aux questions financières sera présenté oralement en séance.